

Predomin®

Votre herbicide de post-levée
anti-dicots à large spectre,
l'efficacité anti-vivaces en plus !



SIMPLE

- Utilisable seul ou en **association** avec un grand nombre de partenaires
- Mélangeable avec les **antigraminées** de post-levée
- Formulation WG **facile à doser**



EXCELLENT RAPPORT TECHNICO-ÉCONOMIQUE



SÛR

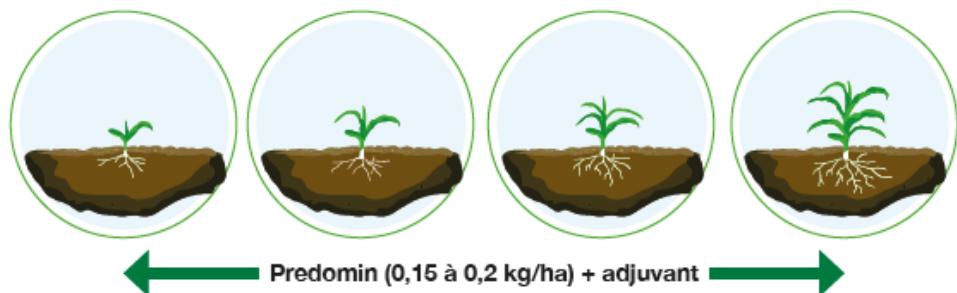
- Très large spectre d'efficacité contre dicots et vivaces
- Excellente sélectivité du maïs
- 2 modes d'action différents



Recommandations d'utilisation

..... période d'application 2-8 feuilles

Application entre 2 et 8 feuilles du maïs, y compris au stade 6-8 feuilles sans limitation de dose (entre 6 et 8 feuilles, ne pas dépasser la dose de 100 g/ha de dicamba et ne pas associer avec d'autres anti-vivaces).



■ Predomin s'utilise toujours avec un adjuvant parmi la liste suivante : Actirob® B, Adigor®, Astuss®, Cantor®, Gondor®, Helirosol®, Pixies®, TRS2® et trademarks. Adenda® possible à confirmer. Autres adjuvants nous consulter. Cas particulier : Predomin + Monsoon® Active / Mondine® s'utilise sans adjuvant.

Predomin en association

Cible AD

Predomin (0,2) + adjuvant**

Cible AD renforcé + AG

Predomin (0,2) + nicosulfuron (20g*) + adjuvant**

Cible AD + AG

Predomin (0,15) + Monsoon Active (0,75 à 1*)

Toutes Cibles

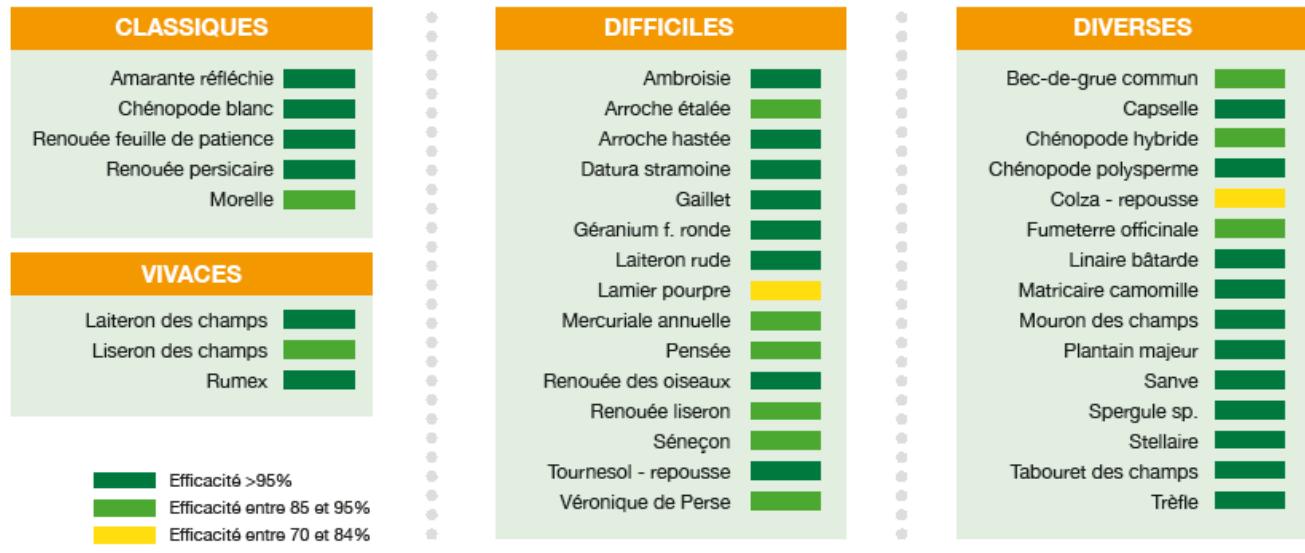
Calaris 0,5 à 0,7 + Predomin 0,2

* Dose à adapter en fonction de la situation

** Voir listes positives d'adjungants conseillés

Predomin : un très large spectre d'efficacité

DICOTYLÉDONES : Predomin (0,2 kg/ha) + adjuvant - Efficacité (en %) - synthèse pluriannuelle 41 essais BASF



Fiche d'identité de Predomin®

AMM n°	2180009
Formulation	WG (granulés à disperser dans l'eau)
Composition	Tritosulfuron (25%) + dicamba (50%)
Usages et doses autorisés	Mais, 0,2 kg/ha
Nombre maxi. d'applications	1
ZNT aquatique	5 mètres
DRE	48 heures
DAR	BBCH 12 à 18—DAR : F (BBCH 18)

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecuy Cedex. N° d'agrément : Agrément IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. **Predomin®** : Débiteur d'homologation : BASF. ®Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Edition avril 2020 -. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. REF 744MAHE0420UEST

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel

gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Predomin® : SGH07, SGH09 - ATTENTION - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH07 SGH09

Nicosulfuron - H400-H410 - Actirob® B : marque déposée Novance - AMM n° 9400076 - 842 g/L huile de colza estérifiée. Adenda® : marque déposée CCL - AMM n°2140235 - Esters méthyliques d'acides gras 831 g/L. Adigor® : marque déposée Syngenta France S.A.S. - AMM n°2100141 - Huile de colza estérifiée 440 g/L - Danger - H304 - H317 - H411 - EUH066. Astus® : marque déposée De Sangosse S.A.S. - AMM n°2160725 - alkyl alcool alkoxylate 142,4 g/L, esters méthylique d'acide gras 601,4 g/L - Attention - H319. Cantor® : marque déposée Interagro UK Ltd - AMM n° 2090013 - 790 g/L triglycéride éthoxylé 10 OE - H412 - Gondor® : marque déposée De Sangosse S.A.S. - AMM n°2100072 - Lécithine de soja 488 g/L - Héliosol® : marque déposée Action Pin - AMM n° 7200313 - 665 g/L d'alcool terpéniques - SGH07 - Attention - H319 - Monsoon® Active / Mondine® : marques déposées Bayer - AMM n° 2130164 - 10 g/L thiencarbazone-methyl + 30 g/L foramsulfuron + 15 g/L cypronsulfamide - H351-H318-H335-H336-H410 - Danger - SGH05 - SGH07 - SGH08 - SGH09 - Pixies® : marque déposée Jouffray Drillaud - AMM n°2150493 - Alkylpolyglucoside 435 g/L - Danger - H318 - H412 - Surf® 2000 : marque déposée Jouffray-Drillaud - AMM n° 9700577 - polymère d'acide gras 50 % + polysorbate 20, 50 % - H410 - Attention - TRS2® : marque déposée SDP - AMM n°2120180 - Ethyloleathé 600 g/L - H412 - EUH401. - Calaris® : marque déposée Syngenta France SAS - AMM N°2170381- 330 g/l terbutylazine + 70 g/l mésotrione - Classement : Attention - SGH07 - SGH08 - SGH09- H302 - H373 - H410

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.